

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** - (2011)  
**Heft:** [2]: Obligation de servir

**Artikel:** Obligation de servir : interview  
**Autor:** Recordon, Luc  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-514611>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

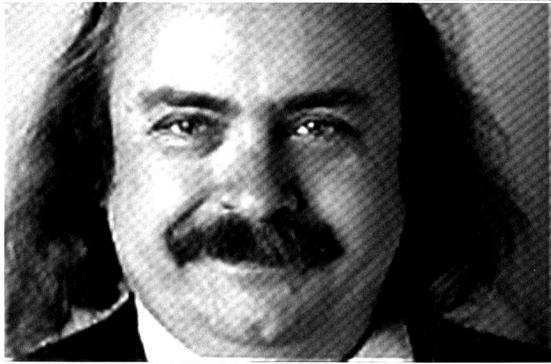
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



*Politique*

## Obligation de servir, interview

### **Luc recordon**

Conseiller aux Etats, VD

**Etes-vous favorable à l'obligation de servir ?**

- a Si oui, qui doit être touché par cette obligation (habitants vs citoyens / hommes et femmes)?  
Et quelles prestations à la collectivité doit-elle couvrir (humanitaire, social, écologique, pédagogique, sécuritaire, militaire)?**
- b Si non, pourquoi?**

L'obligation de servir a une valeur d'intégration et de civisme importante. Pour des raisons d'égalité de traitement, elle ne peut toutefois exister que si une proportion importante de personnes y est astreinte. Or déjà aujourd'hui, de facto, seul environ un quart de la population y est soumise (pas les femmes et pas la moitié des hommes). Cela ira s'accentuant avec la diminution forte et inéluctable des besoins en soldats, non compensé dans le service civil. La fin de cette obligation semble donc inévitable.

**Etes-vous favorables à une armée de milice ?**

- a Si oui, quel modèle de service militaire faut-il privilégier ?**
- b Si non, comment pensez-vous remplir les prestations actuellement couvertes par l'armée de milice (professionnalisation, milice volontaire, répartition des tâches de l'armée sur d'autres institutions, privatisation)**

Une partie des tâches sera sûrement professionnalisée pour des raisons techniques (cyberguerre par exemple). Une part devrait pouvoir être de la compétences de services volontaires existants, à développer, comme le service civil ou les pompiers (lutte contre les catastrophes). Le solde devra être repris par une milice volontaire.

**L'initiative du GSSA sur l'abrogation du service militaire obligatoire vous convient-elle ?**

- Préférez-vous un statu quo ?  
Ou pencheriez-vous plutôt pour un contre-projet ? Si oui, quels en seraient les arguments principaux ?**

Comme dit plus haut, cette abrogation me paraît inévitable, mais nécessite des aménagements. Un contreprojet indirect permettrait d'y pourvoir sereinement, en redistribuant les tâches dans le bon ordre.

L.R.

Nom : Recordon

Prénom : Luc

Age : 56 ans

Profession : ingénieur, avocat, conseiller aux Etats

Dernier diplôme obtenu : doctorat

Grade militaire : aucun